



# En avant pour 2024

## Une nouvelle équipe à la CFE-CGC des Agent De Direction des Organismes de Sécurité Sociale

Pour mieux connaître la CFE-CGC ADD et la rejoindre, toutes les informations et prises de position sont accessibles via son site internet et les réseaux sociaux

<http://www.snpdoss-cfecgc.org>



Le nouveau Bureau de la CFE-GCG avec de gauche à droite : Anthony LAURENT, Eric FLITTI, Sandrine NEVEU JOUBERT, Patrick YVROUD, Chantal DUFEE, Mireille DISPOT, Aminata DIOP, Damien AUBERT, Jean Claude POIRIER, Alain Aoustet, Raphaëlle HÉRANDEZ. Absents sur la photo : Sylvie SCOCARD, Yassine BELAHCENE.

### Sommaire :

- Une nouvelle équipe à la CFE-CGC des Agent De Direction des Organismes de Sécurité sociale
- Un syndicat représentatif et acteur incontournable dans le paysage institutionnel
- Un bilan CFE-CGC 2022/2023 positif au profit des ADD
- Quels nouveaux enjeux pour la CFE-GCC pour cette nouvelle mandature ?
- Rejoignez-nous dans cette aventure passionnante et contribuons ensemble à un avenir meilleur pour tous les Agents de Direction des Organismes de Sécurité sociale

Le 20 décembre 2023 l'Assemblée Générale extraordinaire de la CFE-CGC (Syndicat National des Personnels de Direction des Organismes de Sécurité Sociale) a renouvelé ses instances.

**Une équipe remaniée autour de 13 agents de direction**, à parité femmes / hommes et appartenant à toutes les branches de la protection sociale, constitue depuis le 21 décembre 2023 le nouveau Bureau de la CFE-CGC, avec à sa tête :

**Présidente : Mireille Dispot** - 39<sup>ème</sup> promotion de l'EN3S, ancienne Secrétaire Nationale à la confédération CFE-CGC et Directrice de la gestion du patrimoine à la CAF du Val-de-Marne (Créteil) détachée

**Vice-Président : Damien Aubert** - 36<sup>ème</sup> promotion de l'EN3S, Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Meuse (Bar-le-Duc)

En siégeant comme membres du bureau, cette nouvelle équipe a pris l'engagement moral auprès de tous ses adhérents, de les représenter utilement, de faire connaître et prospérer le syndicat tant dans le paysage syndical qu'institutionnel.

## Un syndicat représentatif et acteur incontournable dans le paysage institutionnel

Grâce à l'action menée depuis de très nombreuses années, **la CFE-CGC est aujourd'hui le 2<sup>ème</sup> syndicat représentatif** (arrêté ministériel du 2 août 2022 - pour la période 2022-2024) chez les agents de direction.

Il est le seul **entièrement dédié aux agents de direction** en poste, aux cadres inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agents de direction d'organismes de Sécurité sociale et aux élèves et anciens élèves de l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S).

Dans le paysage institutionnel, légitime, **la CFE-CGC siège, dans de nombreuses commissions ou conseils d'administration d'organismes partenaires ou satellites** (CAPSSA, Commission paritaire de pilotage de la complémentaire santé, UNIFORMATION, OCIRP, MUTEX, Conseil d'orientation de l'UCANSS...).

La CFE-CGC est également présente **dans toutes les instances, spécifiquement dédiées aux ADD pour porter les demandes d'amélioration de leur statut et leurs revendications d'évolution salariale** (ex. le Comité des carrières, la commission portant sur le bilan du protocole de 2005 - classification et rémunérations, la commission de la liste d'aptitude).

**Au sein de cette dernière, la CFE-CGC a notamment soutenu l'obligation de motivation des décisions défavorables aux candidats et milité en faveur de mesures de simplification des processus et de fluidité des parcours lors des inscriptions.**

**Au sein de la commission de discipline des ADD**, la CFE-CGC est représentée par :

- Damien AUBERT et Julien BORDRON dans le groupe des directeurs
- Sylvie SCOCARD et Aminata DIOP dans le groupe des DCF
- Raphaëlle HERNANDEZ et Anthony LAURENT dans le groupe directeurs adjoints / sous directeurs

## Un bilan CFE-CGC 2022/2023 positif au profit des ADD

Grace au positionnement de la CFE-CGC dans les différentes commissions et instances, **les membres du Bureau ont pu être les porte-parole des ADD** tout au long de la dernière mandature lors des négociations à l'UCANSS.

**De nombreux accords ont été signés par la CFE-CGC.**

Sans être exhaustif, et seulement à titre d'exemple on peut citer :

- Le protocole du 06 mai 2022 relatif au relèvement des coefficients maximums des niveaux de qualification. Ce protocole présenté une première fois en mars 2022 avait été retoqué par les OS présentes à la table des négociations sauf par la CFE-CGC.
- La revalorisation des pensions différentielles CPOSS (1% au 1<sup>er</sup> janvier 2022, puis 2.50% au 1<sup>er</sup> octobre 2022)
- Le protocole du 04 octobre 2022 majorant de 3.5% à compter du 1<sup>er</sup> octobre, la valeur du point
- La revalorisation du capital décès, des frais d'obsèques, des rentes de conjoint survivant, des rentes-éducation pour les enfants orphelins
- La reconduction du plan épargne retraite d'entreprise, dont la dernière version prévoit un abondement de l'employeur de 35 euros pour toute journée transférée du CET vers le PERCO
- Plusieurs accords en lien avec la Responsabilité Sociale de l'employeur tels que l'aménagement des fins de carrière, la promotion de la diversité et l'égalité des chances ou encore l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Le protocole du 10 mars 2023 impactant les directeurs comptables et financiers.

**La CFE-CGC fidèle à sa ligne de conduite, être un syndicat sans compromis ni compromission, a aussi refusé de signer des propositions d'accord** lorsqu'elles ne répondaient pas à ses attentes. On peut à titre d'exemple évoquer :

- Le protocole d'accord du 10 novembre 2022 relatif à la participation des organismes aux titres restaurant qui proposait une revalorisation de 10 centimes, soit 2 euros pour 20 jours travaillés, alors que la loi de finance rectificative de 2022 autorisait, au regard de l'inflation subie, un effort plus conséquent de la part des employeurs.
- De même, la dernière mesure salariale proposée par l'employeur (augmentation de 1.50% de la valeur du point) s'est heurtée à une opposition massive des OS, dont celle la CFE-CGC avec pour corollaire à ce jour le blocage de toutes les négociations.

Sur ce dernier point, le contexte de tensions sociales, amorcées dès le début de l'année 2023, et qui ont monté *crescendo*, face à l'inertie de nos ministères de tutelle et de notre employeur, *via* le COMEX a permis, depuis septembre dernier, à toutes les organisations syndicales, rassemblées en intersyndicale de faire bloc et front commun contre l'employeur. Toutes les négociations sont mises en *stand-by* ce qui explique que peu d'accords aient été signés en 2023.

**Les revendications portaient sur 3 points :**

- **La majoration de la valeur du point au 1<sup>er</sup> janvier 2023 tenant compte du niveau d'inflation.**
- **L'attribution d'enveloppes budgétaires suffisantes pour renégocier les 3 classifications**
- **Le relèvement de la contribution employeur au financement de la complémentaire santé, régime tendanciuellement déficitaire depuis 2020.**

## Quels nouveaux enjeux pour la CFE-GCC pour cette nouvelle mandature ?

Prenant appui **sur ses valeurs d'engagement, de courage, de responsabilité et d'indépendance**, les principaux objectifs de la CFE-CGC sont de 2 ordres :

### Au plan des négociations avec l'UCANSS :

**La renégociation de la classification des ADD.** Le protocole des ADD – classification et rémunérations - date de 2005. La renégociation menée tout au long de l'année 2013 n'a pas aboutie faute de signataires par les OS (*baisse non compensée des coefficients de fonction, insuffisance des garanties apportées en cas de cessation de fonction, remise en cause de l'indemnité de licenciement en cas de faute*). Celle entamée en 2019 a avorté avant même d'être achevée au motif que la renégociation de la classification des employés et cadres s'enlisait. Cette renégociation proposée chaque année au calendrier des instances se heurte, pour x motifs, à une fin de non-recevoir.

2024 devrait enfin être l'année de concrétisation si tant est que l'enveloppe budgétaire soit au RDV

**La négociation salariale :** pliée pour 2023, sans retour concret sur les revendications portées par l'intersyndicale. En espérant que nous n'allions pas vers un enlisement, comme en cette fin d'année 2023.

**Le retour à l'équilibre du régime complémentaire santé :** Les 3 assureurs ayant en charge la gestion du régime menacent de remettre en cause leur partenariat avec l'Institution.

Les négociations de sortie de crise entamées en milieu d'année sont en *stand-by* en raison du boycott de toutes les négociations décidées par l'intersyndicale.

En attente de la reprise de ce dossier entre l'UCANSS et les partenaires sociaux, le CA de la CAPSSA, qui dispose de réserves, a voté le 20 décembre 2023, un transfert exceptionnel pour l'exercice 2023 de 15.6 millions d'euros, vers la complémentaire santé.

Les salariés de l'Institution sont très attachés à ce régime. Sachant que les orientations prévisibles seront, très probablement, l'augmentation des cotisations et la diminution des prestations, il va sans dire que les négociations à venir vont s'avérer rudes.

A noter également que certaines organisations syndicales souhaitent remettre en cause le plafonnement de la cotisation salariale, mesure que la CFE-CGC a défendue lors de l'instauration du régime.

### Au plan de la représentativité du SNPDOSS CFE-CGC :

**De nouvelles élections professionnelles vont s'ouvrir fin 2024/début 2025**, il importe pour la CFE CGC de conserver son taux de représentativité, voire, de le faire progresser.

Pour cela, il apparaît primordial **d'accentuer sa communication et son attractivité** afin de mieux valoriser son expertise et ses services, optimiser son niveau de désirabilité et accroître le nombre des adhérents à la CFE-CGC et par ricochet, ses fonds pour fonctionner plus efficacement.

Notre parcours n'a pas été sans défis, mais ensemble, nous avons transformé chaque obstacle en opportunité. Chaque victoire, qu'elle soit grande ou petite, est une pierre ajoutée à l'édifice de notre succès collectif. Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli et restons résolument tournés vers l'avenir.

Avec un nouveau bureau plein d'énergie et d'idées novatrices, la CFE-CGC Agents de Direction est prête à relever les défis de demain. Nous sommes déterminés à défendre vos intérêts, à améliorer constamment vos conditions de travail, et à veiller à ce que votre voix soit toujours entendue.

Chaque membre de la CFE-CGC est essentiel à notre mission. Vos voix, vos idées et vos préoccupations sont le moteur de notre action. En continuant à travailler main dans la main, nous pouvons et allons façonner pour améliorer le quotidien de travail de tous les agents de direction.

**Si vous n'êtes pas encore membre, nous vous invitons à rejoindre notre communauté dynamique. Ensemble, nous pouvons faire une différence significative. Visitez notre site Web, engagez-vous dans nos activités, et découvrez comment vous pouvez contribuer à notre mission commune.**

**Rejoignez-nous dans cette aventure passionnante et contribuons ensemble à un avenir meilleur pour tous les Agents De Direction des Organismes de Sécurité sociale !**